



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
16 juillet 2021  
Français  
Original : français

---

### Lettre datée du 15 juillet 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Conformément à la résolution [2567 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Secrétaire général est prié, conformément aux meilleures pratiques, de procéder à une évaluation des besoins en matière de sécurité, de procédure et de logistique en vue de créer un environnement propice à la tenue d'élections au Soudan du Sud, dont les résultats seront présentés au Conseil au plus tard le 15 juillet 2021, j'ai le plaisir de vous informer qu'une mission d'évaluation des besoins a été déployée au Soudan du Sud du 6 au 26 mai. Elle s'est rendue notamment à Malakal et a tenu des consultations à Addis-Abeba. Je vous communique, dans l'annexe à la présente lettre, un résumé de ses principales conclusions et recommandations.

L'évaluation a été menée par la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et comprenait des représentants de la Division de l'Afrique de l'Est du Département, ainsi que du Programme des Nations Unies pour le développement. Je remercie le Soudan du Sud d'avoir rapidement accordé un soutien constant au processus.

L'évaluation des besoins a permis de dégager de fortes aspirations à des élections crédibles et pacifiques, quoique tempérées par des préoccupations généralisées au sujet de la précarité de la situation politique, socioéconomique et de sécurité. Les élections pourraient constituer un cap décisif au Soudan du Sud, si le processus jouit d'une vaste confiance de la part de la population et conduit à l'acceptation pacifique des résultats. Il faudrait pour cela que des efforts soient faits afin de réduire les enjeux élevés, renoncer à la politique d'exclusion, renforcer le système de contrôles et de contrepoids au sein de l'État, introduire des mécanismes visant à protéger et à promouvoir les droits humains de toute personne, garantir un véritable rôle pour l'opposition, examiner la façon dont les ressources nationales sont réparties et répondre aux revendications structurelles. Les réformes constitutionnelles et juridiques envisagées dans l'accord de paix offrent une opportunité importante d'encourager une participation effective aux prises de décision et il faudra s'employer notamment à obtenir une participation réelle des femmes et assurer leur protection au cours du processus.

Les besoins d'assistance électorale au Soudan du Sud sont importants et, d'après l'évaluation effectuée, il est recommandé, au cours des deux années précédant la tenue d'élections, de parvenir à des accords dans trois domaines : a) le cadre juridique et de sécurité en vue des élections ; b) la composition et le fonctionnement de la Commission électorale nationale et la désignation de ses membres à Djouba et au niveau infranational ; c) l'affectation de ressources visant à gérer les frais de fonctionnement de la Commission électorale nationale et le budget des opérations



électorales. Pour ces efforts et d'autres, il est probable que les parties au processus de paix compteront sur l'aide de l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Troïka (les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Norvège) l'Union européenne et d'autres, tandis qu'elles vont de l'avant. L'établissement d'une étroite coordination au préalable entre ces acteurs revêtira une importance fondamentale, et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) est particulièrement bien placée pour établir une coordination entre des partenaires régionaux et internationaux en vue d'un alignement effectif des bons offices et de l'assistance technique.

Sur le plan logistique, l'évaluation des besoins a révélé que les opérations électorales au Soudan du Sud seront extrêmement complexes et longues, compte tenu des graves problèmes d'infrastructure, des questions de sécurité, de l'incapacité d'accéder à de vastes pans du territoire durant la saison des pluies, du taux d'illettrisme et de la difficulté que connaissent bon nombre de Sud-Soudanais à prouver leur âge et leur citoyenneté. L'éventualité d'avoir à remplir de multiples bulletins de vote compliquera la tâche d'organiser simultanément des élections nationales et infranationales.

Pour aider le Gouvernement et le peuple sud-soudanais à tenir des élections crédibles et pacifiques, il a été recommandé, à l'issue de l'évaluation des besoins, de créer dans l'immédiat une équipe d'aide électorale intégrée, dirigée par la MINUSS. Elle fournira, dans un premier temps, une aide technique en vue de l'examen du cadre juridique des élections et de l'établissement d'une administration électorale aux niveaux national et infranational, notamment une évaluation complémentaire des capacités de la Commission électorale nationale ayant trait à l'infrastructure, à la logistique, à la sécurité et au financement nécessaires en vue du déroulement du scrutin à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Entre-temps, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, mon équipe à la MINUSS prend également des mesures pour définir les exigences, afin d'épauler les élections et de déterminer la meilleure façon d'entamer les préparatifs.

Je remercie le Conseil d'accorder son attention à une question qui préoccupe grandement le peuple sud-soudanais et la région, ainsi que l'Organisation des Nations Unies. J'espère bien que le Conseil examinera favorablement ces recommandations.

(Signé) António **Guterres**

## Annexe

### Évaluation des besoins électoraux pour le Soudan du Sud

#### Résumé établi par le Secrétaire général à l'attention du Conseil de sécurité

1. En mars 2021, dans sa résolution 2567 (2021), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général, conformément aux meilleures pratiques, de procéder à une évaluation des besoins en matière de sécurité, de procédure et de logistique en vue de créer un environnement propice à la tenue d'élections au Soudan du Sud, dont les résultats seront présentés au Conseil au plus tard le 15 juillet 2021. Par conséquent, durant tout le mois de mai 2021, une équipe dirigée par la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, avec un représentant de la Division de l'Afrique de l'Est du Département, ainsi que du Programme des Nations Unies pour le développement, a procédé à une évaluation des besoins électoraux concernant le Soudan du Sud. Elle a tenu des réunions à distance et s'est rendue à Djouba, Malakal et Addis-Abeba du 6 au 26 mai pour s'entretenir avec des interlocuteurs clés, à savoir le Gouvernement sud-soudanais, l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, la Commission électorale nationale par intérim, la société civile, les partis politiques, les médias, le corps diplomatique et de nombreuses autres parties prenantes.

2. L'équipe d'évaluation des besoins a constaté de fortes aspirations à des élections pacifiques et crédibles au Soudan du Sud, qui sont néanmoins tempérées par des préoccupations généralisées au sujet de la précarité de l'état de la sécurité et de la difficulté du contexte politique et socioéconomique.

3. La tenue d'élections offre la possibilité au Soudan du Sud de franchir un cap décisif. L'équipe d'évaluation des besoins a cependant constaté que pour que les élections jouissent d'une vaste confiance au sein de la population et conduisent à une acceptation pacifique des résultats, il faudrait assurer que le système politique et électoral au Soudan du Sud respecte l'état de droit et les droits humains et veiller à ce que les candidats défaits soient incités à continuer à participer. Il faudrait pour cela que des efforts soient faits afin de réduire les enjeux élevés, renoncer à la politique d'exclusion et éviter un système électoral et politique où le gagnant empoche toute la mise. Pour y parvenir, il faudrait renforcer le système de contrôles et de contrepois au sein de l'État, introduire des mécanismes visant à protéger et à promouvoir les droits humains de toute personne, garantir un rôle véritable pour l'opposition au moyen de concertations tenues hors du parlement, examiner la façon dont les ressources nationales sont réparties et répondre à d'autres revendications structurelles. Les réformes constitutionnelles et juridiques envisagées dans le processus de paix offrent une occasion importante d'obtenir une véritable participation aux prises de décision, qui influencera la manière dont les élections se dérouleront et dont les résultats seront acceptés au bout du compte.

4. Les opérations électorales au Soudan du Sud seront extrêmement complexes et longues, compte tenu des problèmes d'infrastructure, des questions de sécurité, de l'incapacité d'accéder à de larges pans du territoire durant la saison des pluies, du taux d'illettrisme et de la difficulté que connaissent bon nombre de Sud-Soudanais à prouver leur âge et leur citoyenneté. En particulier, si des élections nationales et infranationales se tiennent simultanément, alors que les systèmes électoraux existants nécessitent huit différents bulletins de vote, les problèmes augmenteront de manière exponentielle pour ce qui est de l'administration électorale, des partis politiques, des candidats et des électeurs.

5. Au sujet du calendrier électoral, l'équipe d'évaluation recommande, au cours des deux années précédant la tenue des élections, l'accomplissement de progrès concernant : a) un accord sur le cadre juridique et de sécurité des élections, notamment sur le système électoral, la délimitation des frontières, les mesures particulières concernant les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les réfugiés, le vote à l'étranger, les mécanismes de règlement des différends, l'observation des élections, ainsi que sur le type et le niveau d'élections à tenir ; b) un accord sur la composition et le fonctionnement de la Commission électorale nationale et la désignation de ses membres, tant à Djouba qu'au niveau infranational ; et c) l'affectation de ressources visant à gérer les frais de fonctionnement de la Commission électorale nationale et un budget pour les opérations électorales.

6. Il est probable que les parties au processus de paix compteront sur l'aide de l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Troïka (les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Norvège), l'Union européenne et d'autres, pour aller de l'avant. La coopération en cours concernant l'appui à l'application de l'accord de paix revêtira une importance encore plus grande, dans le contexte des élections. L'équipe d'évaluation des besoins électoraux a noté que la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) était particulièrement bien placée pour jouer un rôle de coordination parmi les partenaires régionaux et internationaux et veiller à l'alignement effectif des bons offices et de l'assistance électorale.

7. Au vu du mandat existant confié par le Conseil de sécurité, l'équipe d'évaluation des besoins recommande que l'ONU fournisse une aide électorale au Soudan du Sud de manière intégrée, sous l'orientation et la direction générales du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies tels que le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation internationale pour les migrations et le Programme des Nations Unies pour le développement complèteraient graduellement les efforts de la MINUSS, le cas échéant.

8. L'équipe d'évaluation des besoins recommande la fourniture de l'assistance électorale des Nations Unies en deux phases, décrites ci-dessous.

### **Phase 1**

9. Dans l'immédiat, un appui constant au processus de paix par la sensibilisation du public, la mobilisation, les bons offices et les conseils et l'aide technique à la création d'un cadre électoral en vue d'élections crédibles dont les résultats seront acceptés. Cela pourrait comprendre :

a) Une mobilisation politique auprès de l'IGAD, de l'Union africaine, de la Troïka et du corps diplomatique en général, visant à promouvoir le dialogue et à renforcer la confiance entre les acteurs politiques ;

b) L'octroi de conseils techniques concernant la rédaction de dispositions constitutionnelles relatives aux élections et la révision de la législation électorale ;

c) Des conseils et une assistance technique en vue de la reconstitution de la Commission électorale nationale, notamment la désignation de ses membres, des mécanismes opérationnels et la mise en place de son infrastructure ;

d) Une mobilisation en faveur de l'exécution, dans les délais, d'activités clefs ayant trait à l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud et notamment la promotion des Forces nationales de sécurité ;

e) L'appui au renforcement de la participation au processus électoral des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap, des personnes déplacées, des réfugiés et des groupes marginalisés sur le plan politique ;

f) La création de mécanismes d'alerte rapide visant à prévenir les violences liées aux élections et à intervenir ;

g) Une évaluation des capacités techniques de la Commission électorale nationale ayant trait à l'infrastructure, à la logistique, à la sécurité et au financement nécessaires en vue du déroulement du scrutin à l'intérieur et à l'extérieur du pays, qui sera menée par l'équipe d'assistance électorale intégrée dirigée par la MINUSS, afin d'éclairer la préparation des élections nationales et l'appui de l'ONU.

## Phase 2

10. À moyen et long terme (jusqu'à fin décembre 2023), sous réserve de la formation d'un gouvernement national, de la réalisation d'une nouvelle évaluation technique et de la disponibilité de ressources supplémentaires, la poursuite de l'aide apportée par l'ONU pourrait notamment comprendre une assistance technique à la Commission électorale nationale reconstituée sur les questions juridiques et de procédure, les opérations, la sécurité électorale, la gestion de l'informatique et des bases de données, les relations extérieures, la formation des médias, l'éducation civique et l'éducation des électeurs.

11. L'équipe d'évaluation des besoins électoraux recommande aux autorités nationales ce qui suit :

a) Établir une plateforme de dialogue en vue de l'instauration d'un climat politique, social et de sécurité qui soit propice au lancement des préparatifs électoraux ;

b) Entamer un processus inclusif et transparent sur l'examen du cadre électoral, notamment au moyen de la rédaction de la Constitution, de la révision de la législation électorale (dont les mécanismes de règlement des différends électoraux) et l'établissement d'une Commission électorale nationale reconstituée, comme énoncé dans l'accord de paix ;

c) Commencer les préparatifs visant à sécuriser des ressources pour assurer le fonctionnement de l'administration électorale et la gestion et la conduite des opérations électorales ;

d) Engager un débat inclusif et transparent sur les options concernant la délimitation des districts et l'inscription des électeurs ;

e) Appuyer la police nationale et lui donner des moyens d'action, afin qu'elle encadre la sécurité durant les élections.

12. L'équipe d'évaluation des besoins électoraux recommande aux partenaires internationaux de fournir un appui rapide et soutenu aux processus électoraux au Soudan du Sud. La mobilisation des partenaires régionaux et internationaux sera essentielle pour encourager les progrès et fournir l'appui diplomatique, technique et financier requis, en vue de la préparation et de la tenue des élections à la fin de la période de transition. Il convient de rechercher et de renforcer l'unité et la complémentarité parmi tous les partenaires.

13. Pour répondre aux besoins immédiats découlant de l'application des dispositions de l'accord de paix relatives aux élections au Soudan du Sud, ce qui sera

suivi d'une aide opérationnelle et technique à l'issue de la reconstitution de la Commission électorale nationale, l'équipe d'évaluation des besoins recommande d'établir une équipe préparatoire électorale intégrée constituée de sept conseillers électoraux, qui fournira une assistance au cours de la phase 1 de l'appui qui a été recommandé.

14. Enfin, comme dans tous les cas où l'ONU appuie des États Membres, l'assistance technique et la mobilisation seront fondées sur les principes d'appropriation nationale, de respect de la souveraineté nationale, de promotion et de protection des droits humains et de la stricte impartialité.

---